

DIPLÔME 18e



SUPRÊME CONSEIL UNI

DES SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33e DEGRÉ ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ÉCOSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ

Sous la Voûte Céleste et le point Zénith correspondant à 43° 23' 30" de latitude Nord et à 6° 20' 27" de longitude Est au grand méridien de Paris, à La villa Voltaire, 83340 LE CANNET DES MAURES.

À nos Souverains Grands Inspecteurs Généraux, Sublimes Princes du Royal Secret, Grands Inspecteurs Inquisiteurs Commandeurs, Grands Élus Chevaliers Kadosch, Souverains Princes Chevaliers Rose-Croix, Grands Élus Parfaits et Sublimes Maçons, Grands Maîtres Architectes, Maîtres Secrets. A tous les Francs-Maçons du Rite Écossais Ancien et Accepté répandus sur la surface du globe,

Faisons savoir:

Nous, Très Puissant Souverain Grand Commandeur, assisté du Puissant Lieutenant Grand Commandeur et des Souverains Grands Inspecteurs Généraux du 33e et dernier degré du Rite Écossais Ancien et Accepté composant le Suprême Conseil de Uni, Chefs, Protectors et Vrais Conservateurs de l'Ordre, avons nommé

CHEVALIER ROSE CROIX, 18e DEGRÉ DE NOTRE RITE

Notre Très Cher Frère:

GIANOLI Henri

Inscrit au contrôle du Souverain Chapitre N° CA

à la Vallée de: DES MAURES

Sous le titre distinctif:

FOYER ÉCOSAIS

Voulant que ce Frère jouisse des avantages, droits, prérogatives et honneurs attachés à ce degré, qu'il en exerce les attributions en conformité des Constitutions, Règlements généraux et particuliers de notre Ordre et qu'il soit partout reconnu en cette qualité, lui avons fait délivrer le présent bref dûment certifié, signé, scellé et timbré de notre Sceau, pour constater à la fois le degré qui lui est conféré et son inscription au contrôle particulier de notre 18e degré sous le N° 001

Mandons et ordonnons à tous les Maçons réguliers, à tous les Ateliers de notre Juridiction, invitons tous autres Maçons ou Corps maçonniques réguliers de tous degrés, au nom de cette réciprocité de devoirs, d'amitié et de bienveillance qui nous lie et nous unit, à le reconnaître aux degré et titre énoncés et à remplir envers lui tous les devoirs prescrits par les lois de l'Ordre.

Fait et donné en Tenue du Suprême Conseil, le: 23 Juin 2012

Certifié, signé, contresigné, scellé et timbré des Sceaux et timbres du Suprême Conseil Uni par nous, Souverain Grand Inspecteur Général,

Garde des Sceaux du Rite

LE TRÈS PUISSANT SOUVERAIN GRAND COMMANDEUR



René COULLET



LE GRAND SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Patrice TORRENS



LE PUISSANT LIEUTENANT GRAND COMMANDEUR



René DALLUT



LE GRAND ORATEUR MINISTRE D'ÉTAT



Max DELCLAUX

